

Image not found or type unknown



Logement non meublé et électroménager.

Par **Carpa38**, le **18/01/2021** à **20:06**

Bonjour,

Mon fils loue depuis trois mois un appartement non meublé équipé uniquement d'une plaque de cuisson et d'un four. Il y a quelques jours, la vitre de la plaque s'est fissurée lors de la cuisson, problème de défaillance de la plaque semble-t-il. Je voudrais savoir qui doit remplacer la plaque le locataire ou le propriétaire, la plaque n'étant pas toute jeune. merci pour la réponse que vous me ferez. Cordialement.